

ARRETE DU MAIRE N°239/2021
Relatif à la circulation et au stationnement
Rue des Trois-Epis - WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de bétonnage d'une dalle à l'aide d'une pompe et d'une toupie 2, rue des Trois-Epis à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du jeudi 06 mai 2021 au vendredi 07 mai 2021 de la façon suivante :

Rue des Trois-Epis (dans le sens Turckheim – Wettolsheim) :

- Route barrée avec mise en place d'une déviation par les rues René Schmitt - Frères Widal ;
- Stationnement interdit à l'intersection des rues René Schmitt - Frères Widal.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de WINTZENHEIM ;
- CLB ;
- SDIS ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 03 Mai 2021

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité